

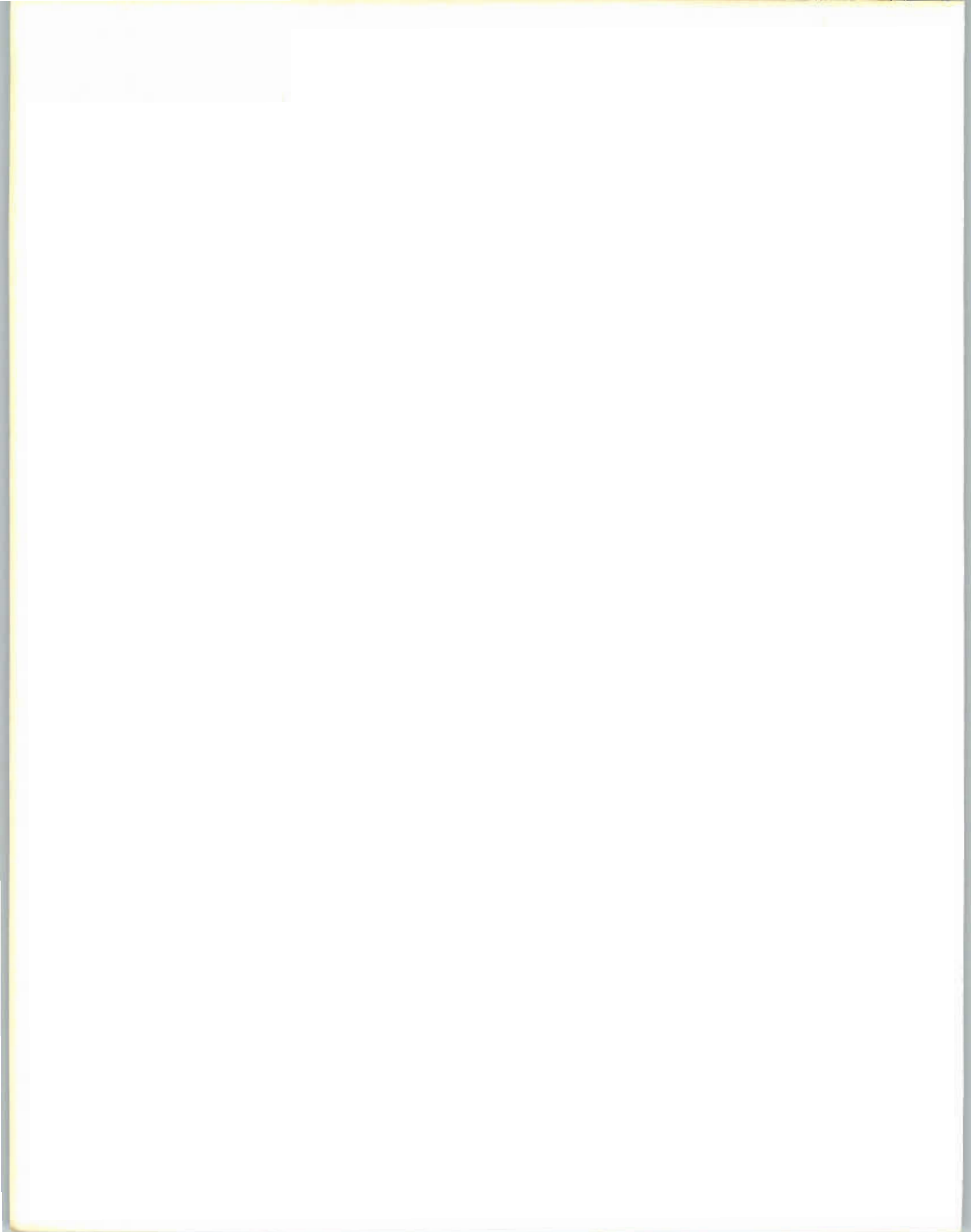


Saint-Hubert

Qui es-tu ?



GUIDE DU CITOYEN



Bienvenue à Saint-Hubert

A vous qui avez choisi la ville de Saint-Hubert pour y élire domicile, nous désirons souhaiter la plus cordiale bienvenue.

Ce guide, nous l'espérons, vous fera mieux connaître votre municipalité. Vous y découvrirez un résumé des principaux règlements en vigueur, un éventail des services qui vous sont offerts de même que plusieurs renseignements utiles.

Votre Service des communications

TABLE DES MATIÈRES

• Communications téléphoniques	1
• Situation géographique	2
• Histoire et faits marquants	2
• Les armoiries	2
• Le symbole social	2
• Structure municipale	3
• Conseil municipal et districts électoraux	4
• Services municipaux	5
• Renseignements généraux	8
• Projets de la décennie 90	10
• Édifices municipaux	12
• Horaire des services municipaux	12



COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES

Renseignements généraux	445-7600
Urgence	
• Police - feu	445-7711
• Travaux publics	445-7666
Cabinet du maire	445-7663
Directeur général	445-7614
Directeur général adjoint	445-7616
Services municipaux	
• Approvisionnement	445-7603
• Communications	445-7651
• Développement économique (commissariat industriel)	445-7797
• Évaluation	445-7630
• Finances	
• Comptabilité	445-7635
• Taxes-perception	445-7640
• Génie	445-7726
• Greffe	445-7657
• Incendies	
• Renseignements	445-7715
• Administration	445-7720
• Loisir	
• Renseignements	445-7750
• Centre sportif Rosanne-Laflamme (jour) (après 21h)	445-7750 445-7760
• Bibliothèques: Centrale	445-7761
• Joseph-William-Gendron	445-7764
• Personnel	445-7625
• Police	
• Archives	445-7679
• Direction	445-7684
• Enquêtes	445-7690
• Renseignements	445-7701
• Travaux publics	
• Renseignements	445-7666
• Urgence (24 heures)	445-7666
• Urbanisme et permis	
• Permis (zonage)	445-7733
• Programme d'aide à la rénovation	445-7745
• Urbanisme	445-7742

Vous trouverez votre autocollant dans la pochette du présent document.

Nous vous encourageons fortement à le placer à proximité de votre appareil téléphonique.

SAINT-HUBERT, CARREFOUR DE LA MONTÉRÉGIE

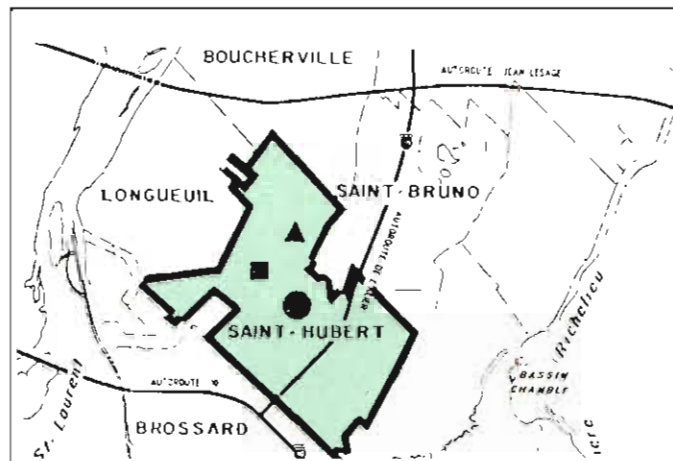
VILLE JUMELÉE À SAINT-NAZAIRE EN FRANCE

Deuxième ville en importance sur la Rive-Sud et treizième au Québec, Saint-Hubert offre aux résidents, tous les avantages d'une banlieue, à quelques minutes seulement du véritable pôle international qu'est Montréal.

Territoire de 68 kilomètres carrés.

Elle fait partie de la municipalité régionale de comté de Champlain, du comté de Vachon au provincial et du comté de Chambly au fédéral.

Saint-Hubert est relié à Montréal par les ponts Champlain, Victoria et Jacques-Cartier ainsi que par le pont-tunnel Louis-Hyppolite-Lafontaine.



HISTOIRE ET FAITS MARQUANTS

Le territoire actuel de Saint-Hubert, issu de la Seigneurie de Longueuil, s'ouvre à la civilisation vers 1665 par la construction du chemin de Chambly qui relie le Fort de Chambly à Longueuil et à Montréal.

En 1857, **Laurent Benoit et Moïse Vincent**, deux hommes influents, rencontrent Mgr Bourget pour demander une paroisse séparée de Saint-Antoine de Longueuil ou, du moins, une succursale.

L'évêque acquiesce à leur demande et, le 9 janvier 1859, il bénit solennellement la nouvelle église.

Le 19 mai 1860, le gouvernement de l'Union du Haut et du Bas Canada décrète que la succursale de Saint-Hubert sera érigée en **municipalité de paroisse** à compter du **31 décembre de la même année**. Un conseil municipal est alors constitué afin d'assumer les tâches coutumières.

Le 17 janvier 1863, la paroisse de Saint-Hubert reçoit son érection civile et, à compter de ce jour, elle n'est plus sous le contrôle de Longueuil.

C'est en 1958 que la municipalité de Saint-Hubert obtient officiellement son statut de ville.

Le 30 octobre 1971, la cité de Laflèche est fusionnée à Saint-Hubert pour devenir la nouvelle ville de Saint-Hubert.

Le 2 mai 1989, le gouvernement du Canada désigne Saint-Hubert comme site de l'Agence spatiale canadienne.

En octobre de la même année, la compagnie aérienne Intair s'installe à l'aéroport et donne les services permettant de relier Saint-Hubert aux grands centres urbains tels que Toronto.

C'est aussi en octobre que la ville procède au lancement officiel du «Méga-projet urbain», un investissement de 300 millions \$ comprenant un lac, 2 000 unités d'habitation, des espaces verts ainsi que des activités culturelles, sportives, communautaires et commerciales.



LES ARMOIRIES

Les armoiries datent de 1958

- Les feuilles d'érable y symbolisent le Canada
- La partie supérieure des armoiries représente le chef des armes de la famille LeMoyné de Longueuil
- Le cerf, orné d'une croix entre les bois, nous rappelle Saint-Hubert, patron des chasseurs
- La devise «Viam Veritatis Elegi» signifie «J'ai choisi la Voie de la Vérité».



LE SYMBOLE SOCIAL

Depuis le 17 février 1983, la ville possède un nouveau symbole dont les formes graphiques dans les tons de vert, représentent les secteurs économiques majeurs de la ville: le résidentiel, le commercial et l'industriel, incluant l'agricole.

Ce symbole est signe d'un avenir prometteur pour la ville de Saint-Hubert et ses futurs développements économiques.

LA STRUCTURE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil chapeaute toute l'administration municipale et décide des grandes orientations des différents services, tel qu'en fait foi l'organigramme de la ville de Saint-Hubert.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil tient une séance régulière publique les premier et troisième mardis de chaque mois à 20 h.

Il arrive fréquemment que des séances spéciales publiques soient convoquées. Elles ont habituellement lieu le mardi.

COMITÉS DU CONSEIL

De plus, le conseil tient chaque semaine des ateliers de travail qu'on nomme comités, sur des dossiers qui méritent une attention particulière.

COMMISSIONS PERMANENTES

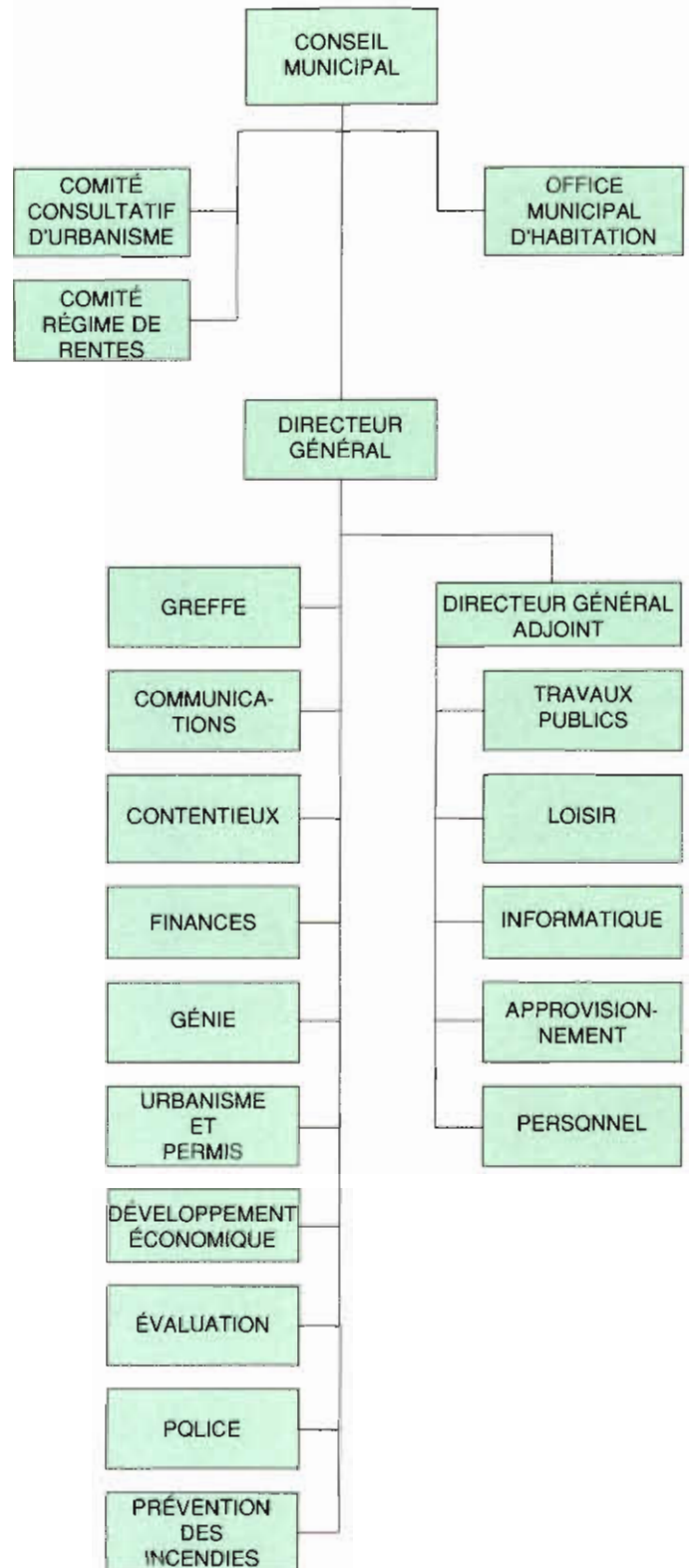
Les commissions permanentes viennent seconder le conseil et permettent à des citoyens de s'impliquer. L'on retrouve six commissions permanentes:

- des transports
- de l'aménagement du territoire
- des finances et du budget
- de la surveillance et de l'entretien du territoire
- du loisir, de la vie culturelle et communautaire
- des relations publiques

REPRÉSENTATIVITÉS

La ville est aussi représentée à la Municipalité régionale de comté de Champlain, à la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal ainsi qu'à la Corporation de développement de l'axe 10-30-112-116.

ORGANIGRAMME



LES SERVICES MUNICIPAUX

Quinze services municipaux se répartissent les tâches inhérentes à l'administration de la ville

LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale coordonne toutes les activités municipales. Elle reçoit les dossiers présentés par les différents services, en fait l'analyse et transmet les données aux membres du conseil pour leur permettre de prendre une décision bien éclairée.

L'APPROVISIONNEMENT

Ce service est responsable de l'approvisionnement, achat ou location, de tous les biens et services nécessaires aux activités municipales et ce, au meilleur coût possible. Il a également la responsabilité de contrôler tous les inventaires.

LES COMMUNICATIONS

Ce service est le lien entre l'administration municipale et la population. Il assure la communication avec les citoyens par la voie de communiqués, bulletins municipaux et brochures.

Parmi les publications régulières, l'on retrouve le présent guide, les bulletins «Saint-Hubert... notre ville», les brochures Info-Loisir et le guide routier.

- Le «Guide du citoyen» est particulièrement destiné aux nouveaux résidents. Toutefois, tout citoyen peut en obtenir un exemplaire en s'adressant au Service des communications.
- Le «Saint-Hubert... notre ville» de même que l'«Info-Loisir» sont distribués par la poste dans toutes les familles hubertines.
- Le guide routier peut être obtenu sur paiement d'une somme déterminée par la municipalité.

En plus de ces publications municipales, la rubrique «Directement de l'hôtel de ville» est publiée le premier samedi de chaque mois dans le Courrier Saint-Hubert.

Le Service des communications est également responsable des activités de relations publiques, telles que: l'accueil, les réceptions civiques et les événements spéciaux. De plus, il voit à la promotion et à l'image de la municipalité.

LE CONTENTIEUX

Le Service du contentieux voit à tout l'aspect légal des affaires municipales, à la préparation de règlements et à la représentation de la ville devant les tribunaux.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ce service a comme mandat la planification du développement économique, dont les principales activités sont reliées aux parcs industriels.

Il voit également à élaborer des énoncés de politiques permettant de générer et maximiser la création d'emploi, de préserver la qualité de vie des citoyens, d'augmenter le niveau de vie économique et de favoriser l'harmonisation des usages à l'intérieur des parcs industriels et de leurs zones environnantes.

INVITATION AUX INDUSTRIELS

Notre ville est invitante pour les industriels. On vante le mérite de notre aéroport commercial, de la zone aéroportuaire où se situe l'Agence spatiale canadienne, de nos parcs industriels dotés de tous les services municipaux et de la diversité de nos industries.

On dit de Saint-Hubert que c'est un site de choix, à quelques minutes de Montréal, à proximité des autoroutes...

L'on sait que l'industriel peut compter sur une population jeune, active et dynamique lui offrant une main-d'oeuvre spécialisée et abondante.

L'ÉVALUATION

Le Service de l'évaluation a comme objectif premier l'équité de la charge fiscale en partant de la valeur des immeubles, puisque celle-ci est à la base de la taxation.

Il est aussi le point d'origine de toutes les données relatives aux propriétés situées sur le territoire.

LES FINANCES

La tâche principale du Service des finances est d'assumer la planification, la coordination et la vérification des activités financières de la municipalité. Le directeur des finances est aussi responsable de la préparation et du contrôle du budget annuel de la municipalité en plus de superviser les divisions comptabilité et perception.

LE GÉNIE

Le rôle du Service du génie consiste à fournir au conseil municipal et à la direction générale le support technique requis pour répondre aux besoins de la ville dans le domaine de l'ingénierie.

- préparation des plans, devis, estimations et documents de soumission relatifs aux travaux municipaux
- préparation des dossiers techniques
- surveillance de travaux exécutés par la municipalité ou à contrat, de même que par les compagnies telles que Bell Canada, Hydro-Québec, Gaz Métropolitain.

LE GREFFE

Le Service du greffe remplit tous les devoirs qui lui sont conférés par la Loi des cités et villes et la Charte de la municipalité. Le greffier agit par conséquent à titre de secrétaire du conseil et a comme fonctions principales:

- la garde de tous les documents appartenant à la ville
- la publication des avis officiels
- le recensement et la préparation de la liste électorale et

- il a l'entière responsabilité de la tenue des élections
- l'enregistrement des naissances
- les réclamations et les polices d'assurance.

L'INFORMATIQUE

A la ville de Saint-Hubert, les applications de gestion sont complexes et intimement liées à l'informatique, qui joue un rôle d'intégration au sein de la municipalité. Science de gestion moderne au service de la population, le Service de l'informatique donne un outil de contrôle à la qualité des données et permet un service continu aux citoyens et citoyennes. Ceci est très important dans un environnement où toute information est de contenu public, c'est-à-dire accessible à tous en tout temps.

La bureautique complète la gestion de l'information et tous bénéficient de cette technologie.

LE LOISIR

L'objectif premier de ce service est de permettre à l'ensemble de la population de prendre en main ses activités de loisir à la mesure de ses attentes et de ses goûts.

Que ce soit dans le domaine culturel aussi bien que sportif, le Service du loisir apporte une aide technique aux divers organismes, tant par le rôle des animateurs que par le prêt d'équipements et de locaux.

LES ACTIVITÉS

Le Service du loisir en collaboration avec divers groupes et organismes, offre une gamme d'activités, lesquelles sont publicisées dans le journal local, le «Saint-Hubert...notre ville» et l'«Info-Loisir».

LA CARTE-LOISIR

La Carte-Loisir est obligatoire pour participer à toutes les activités de loisir. Vous pouvez vous procurer cette carte, selon le coût en vigueur, aux deux points de service suivants:

- **Service du loisir**
5950, boulevard Cousineau
Bureau B-3

- **Bibliothèque Joseph-William-Gendron**
3222, rue Windsor

Vous devez présenter une carte d'identité, comme preuve de résidence, ainsi que la carte d'assurance-maladie pour chacun des enfants.

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Les bibliothèques mettent à la disposition des citoyens plus de 118 500 volumes pour adultes, adolescents et enfants. Les collections de langue française (85%) et de langue anglaise (15%) comprennent une grande variété de sujets.

En plus, 200 titres de périodiques, 2500 publications gouvernementales, des vidéocassettes, des cassettes musicales, des cassettes de jeux Nintendo, des disques compacts, des cassettes de langue, des livres lus, des livres à gros caractères et des livres de première lecture pour adultes.

Elles offrent également un service gratuit pour les personnes immobilisées, des expositions documentaires et artistiques et des activités tout au long de l'année:

- brico-livres - pour les 6 à 12 ans
- causeries et conférences - pour les adultes
- heure du conte - pour les 3 à 5 ans
- rencontres d'écrivains - pour les jeunes et les adultes
- visites explicatives des bibliothèques
- ateliers de bricolage autour du livre
- présentation de films et pièces de théâtre
- activités spéciales: dictée, concours, atelier d'écriture, atelier de marionnettes, etc...

LA POLICE

Le rôle premier du Service de police est de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, et de prévenir le crime. Il comprend trois divisions:

- division des opérations
- division auxiliaire
- division administrative

Un programme de «Surveillance de quartier» a été mis sur pied et compte plusieurs centaines de membres. Les commerces et industries peuvent également avoir leur système d'alarme relié au poste de police.

LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Le Service de la prévention des incendies veille principalement à assumer la protection et la sécurité du citoyen contre l'incendie, par des programmes de prévention et d'information.

Il donne aussi de judicieux conseils concernant les installations de chauffage au bois.

LES TRAVAUX PUBLICS

Le Service des travaux publics est peut-être celui qui est le plus vu par les citoyens, puisqu'il est responsable de:

- l'entretien des rues
- la signalisation
- l'aqueduc et les égouts
- l'enlèvement de la neige
- l'entretien des parcs et bâtiments
- l'entretien des véhicules de la municipalité.

L'entretien du réseau d'éclairage et l'enlèvement des ordures ménagères sont effectués par l'entreprise privée, sous la surveillance du Service des travaux publics.

L'URBANISME ET LES PERMIS

Le rôle du Service de l'urbanisme et des permis consiste à planifier le développement et l'aménagement du territoire de la municipalité. Il veille à l'application des règlements municipaux, tels le zonage et la construction ainsi que des lois provinciales telles le zonage agricole, l'aménagement et l'urbanisme.

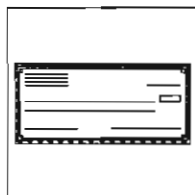
De plus, il gère différents programmes d'aide à la restauration, l'émission de permis et l'inspection des bâtiments.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



BICYCLETTE - IMMATRICULATION

Dans le but de contrer l'épidémie de vols de bicyclettes, l'immatriculation est recommandée, sous forme de vignettes. Celles-ci sont disponibles gratuitement au Service de la police, ainsi qu'à certaines boutiques d'articles de sport de Saint-Hubert.

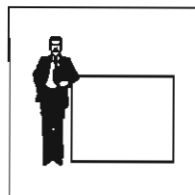


COMPTE DE TAXES

Le Service des finances fait parvenir les comptes de taxes entre le 15 janvier et le 15 février de chaque année. Si après cette date votre compte ne vous est pas encore parvenu, nous vous suggérons de communiquer avec le service concerné.

Depuis janvier 1990, votre compte, s'il excède 300 \$, est payable en 4 versements.

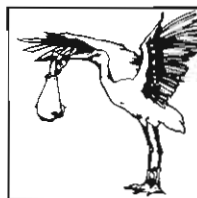
Afin de vous simplifier la tâche, nous vous recommandons de payer vos taxes par chèque, par la poste ou à l'hôtel de ville. Mieux encore, il est possible de payer votre compte directement à votre banque ou Caisse populaire, pourvu qu'elle soit située dans Saint-Hubert.



ENCAN PUBLIC EFFETS SAISIS NON RÉCLAMÉS

Une fois l'an, la ville procède à un encan public de tous les effets saisis non réclamés. L'on retrouve parmi ceux-ci des automobiles, bicyclettes, téléviseurs et une foule d'autres articles. Seul l'argent comptant est accepté.

Cette vente a normalement lieu en mai ou juin. Pour plus de renseignements nous vous invitons à surveiller les journaux en temps opportun.



FAUT-IL ENREGISTRER UNE NAISSANCE?

Toute naissance qui n'est pas enregistrée à l'église doit l'être à l'hôtel de ville, au bureau du greffier et ce, avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de quatre mois. Après ce délai, il faut enregistrer l'enfant au bureau du protonotaire à la Cour supérieure.

Le registre doit être signé par l'un des parents de l'enfant, sur présentation d'un document de l'hôpital ou du médecin attestant la naissance.



LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

Nul n'est tenu de faire ramoner sa cheminée à intervalles fixes et la municipalité n'accorde aucun contrat en ce sens. Toute personne désirant faire ramoner, doit se référer aux pages jaunes sous la rubrique «Cheminée, ramonage». Nous vous suggérons de vérifier avec 2 ou 3 contracteurs pour connaître leurs prix et l'équipement qu'ils utilisent.



MÉFIEZ-VOUS DE LA SOLLICITATION SYMPATHIQUE

Chaque année le Service des communications reçoit de nombreux appels de commerçants et d'industriels qui sont sollicités pour acheter de la publicité dans des brochures telles que: l'Historien, le 150e de la ville ou autres.

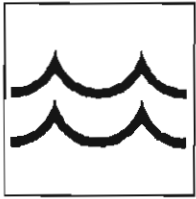
Les personnes qui placent ces appels disent qu'elles produisent un tel document pour la ville de Saint-Hubert.

NE VOUS LAISSEZ PAS PRENDRE LA VILLE N'ACCORDE PAS DE TEL CONTRAT !

Si un jour elle devait le faire, vous en seriez informés adéquatement. Nous vous invitons à être très prudents et à évaluer l'impact que pourrait avoir une publicité dans un document dont le tirage et la distribution sont limités. Dans le doute, abstenez-vous et communiquez avec le Service des communications ou le Service de la police.

LES SOLLICITEURS

Avant d'effectuer un achat, ou de signer un contrat de rénovation ou d'installation, renseignez-vous au Service de l'urbanisme et des permis pour savoir si la personne qui vous sollicite a un permis municipal et si la rénovation ou l'installation proposée rencontre les normes des règlements municipaux.



PRÉVENEZ LES INONDATIONS

Chaque année la ville reçoit de nombreux appels suite à des inondations causées généralement par le refoulement des conduites d'égouts sanitaire et pluvial.

LES CONDUITES

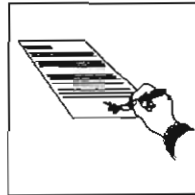
Une conduite d'égout sanitaire recueille toutes les eaux usées provenant des baignoires, lavabos et toilettes.

Une conduite d'égout pluvial recueille les eaux de pluie seulement, provenant des drains français, des drains de toits plats et des puisards de rue.

Pour retarder l'arrivée d'eau à l'égout et réduire les risques d'inondation, il faut:

- Débrancher les gouttières du drain français et faire le rejet de l'eau de pluie sur le sol en prenant soin de l'éloigner de la maison en installant un déviateur d'orage.
- Débrancher les gouttières qui se jettent dans une entrée de garage au sous-sol et faire le rejet de l'eau de pluie sur le gazon en prenant soin que l'eau ne revienne pas dans l'entrée de garage au sous-sol.

- Vérifier le drainage du terrain en s'assurant que le sol soit plus élevé près de la maison afin d'en éloigner l'eau et la diriger vers la rue.
- S'assurer que l'entrée de garage au sous-sol possède un dos d'âne surélevé d'environ trois pouces plus haut que le trottoir ou la bordure pour éviter que le surplus d'eau de la rue ne s'écoule dans l'entrée du garage au sous-sol.



PROCÉDURES DE RÉCLAMATION

Il faut d'abord savoir que pour tenir la ville responsable des dommages résultant d'un accident dont une personne est victime sur les trottoirs, les rues ou les terrains de la ville, le réclamant doit pouvoir établir que ledit accident a été causé par la négligence ou par la faute de la ville. Dans les 15 jours de la date de tel accident, ce réclamant doit donner ou faire donner un avis écrit au greffier de la municipalité, de son intention d'intenter une réclamation et indiquer l'endroit de sa demeure.

Dans le cas de réclamation pour dommages à la propriété mobilière ou immobilière, un avis semblable doit aussi être donné au greffier de la municipalité dans les 15 jours, faute de quoi cette dernière n'est pas tenue de payer des dommages-intérêts, nonobstant toute disposition de la Loi.

La présente vous est donnée à titre d'information seulement et ne constitue pas un avis légal.



CHANGEMENT D'ADRESSE

A tous les propriétaires. Si vous déménagez, n'oubliez pas d'en informer votre hôtel de ville.

Tout changement d'adresse doit être donné par écrit au Service de l'évaluation.

PROJETS DE LA DÉCENNIE 90

UN AÉROPORT A DÉCOUVRIR

Bien plus qu'un simple aéroport de plaisance ou qu'un ex-aéroport militaire, Saint-Hubert est un aéroport qui possède toutes les caractéristiques et infrastructures des grands aéroports nationaux.

- à proximité de Montréal (10 km du centre-ville)
- aucun délai ni retard au décollage
- rapidité d'accès, car sens contraire de la circulation
- peu d'achalandage, donc pas d'attente
- compagnies offrant des vols nolisés et des services de taxis aériens
- quatre pistes d'atterrissage
- tour de contrôle pourvue de tous les équipements requis
- station météorologique
- services et infrastructures nécessaires à l'entretien et au ravitaillement des avions
- installations requises pour la tenue des activités de ces compagnies (hangar, entrepôts, locaux et bâtisses industriels)
- main-d'oeuvre qualifiée formée à l'École nationale d'aérotechnique située sur le site de l'aéroport
- le voisinage de compagnies oeuvrant dans le domaine de l'aéronautique (Pratt & Whitney)

Enfin, aux passionnés d'aviation, aux sportifs, ou simplement aux curieux, l'aéroport de Saint-Hubert offre:

- spectacles aériens
- cours de pilotage
- tours d'avion et d'hélicoptère
- voyages de chasse
- clubs aéronautiques

Reconnu comme élément essentiel du développement économique de la Montérégie et de son accélération dans les années 90, l'aéroport de Saint-Hubert fait l'objet de nombreux projets d'importance et se trouve au centre des préoccupations des gouvernements fédéral, provincial et municipaux.

INTAIR

Le transporteur aérien Intair, relie maintenant Saint-Hubert aux grands centres urbains tels que Toronto.

Pour réservation, communiquez avec votre agent de voyage ou avec Intair au (514) 636-3890.

L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Le 2 mai 1989, Saint-Hubert devenait le site de l'Agence spatiale.

En gros plan, les installations de l'Agence spatiale à Saint-Hubert peuvent se définir de la façon suivante, à savoir:

- les ateliers - nécessaires aux projets, exemple: la Station spatiale Freedom, Radarsat, etc...
- les laboratoires de recherche - reliés aux sciences de la vie dans l'espace et les sciences des matériaux. La technologie spatiale comprenant les systèmes spatiaux, la mécanique spatiale et la technologie.
- le centre d'entraînement des astronautes
- centres auxiliaires - la réception, la bibliothèque, le centre d'exposition, l'auditorium, etc.
- les espaces à bureaux - le personnel des projets et des sciences spatiales, la planification et la coordination des programmes, les relations extérieures, les services financiers, les ressources humaines, l'administration et la direction générale.
- autres services utilitaires - la sécurité, la cafétéria, la réception et l'entreposage des matériaux, etc.

Il est prévu que l'Agence spatiale débutera ses opérations à Saint-Hubert à l'automne 1993.

UN QUATRIÈME PARC INDUSTRIEL

Saint-Hubert possède un site de développement économique très convoité. A preuve, trois parcs industriels, dont le parc industriel L.-Gérard-Leclerc, inauguré en 1987, sont maintenant complétés.

Nous prévoyons la création d'un quatrième parc industriel de prestige d'ici peu.

Avec une grande visibilité le long de l'autoroute 30, ce nouveau parc autoroutier, d'une superficie de 233 acres, permettra d'accueillir des industries dont la vocation sera:

- manufacturière et de transformation
- recherche et technologie de pointe

En plus du développement de ce nouveau parc, le secteur de l'aéroport est également destiné à accueillir des entreprises de technologie.

LE MÉGA-PROJET URBAIN

Le Méga-projet urbain de Saint-Hubert, c'est un investissement de 300 millions. Mais surtout un investissement sur la qualité de la vie dans un milieu urbain... et un rendez-vous avec l'art de vivre au 21^e siècle.

Un nouveau centre-ville gravitant autour d'un lac d'un kilomètre de longueur, plus de 2 000 habitations conçues pour le confort absolu, la renaissance des quartiers créés en fonction de la vie communautaire et de la sécurité, le retour des arbres dans la vie des citoyens, une zone commerciale bien planifiée et des équipements de loisir, voilà l'heureux changement de vie qui vous est proposé.

- des espaces verts sur 40% du site
- des plans d'eau et de larges perspectives visuelles
- plus de 2 000 unités d'habitation
- une architecture aux normes avancées pour le confort et l'esthétique
- un lotissement «en boucles» donnant un sens nouveau à la vie de quartier et permettant un accès instantané aux voies rapides
- un lac en plein centre-ville, occupant 4% de la superficie allouée au Méga-projet
- un centre-ville consacré aux affaires et à l'habitation

- plus de 50% du projet consacré à divers types de maisons unifamiliales ou de duplex
- des installations communautaires pour les sports, les loisirs et la culture
- un projet axé sur la tranquillité, la qualité et la sécurité.

Le Méga-projet est réalisé en collaboration par la ville de Saint-Hubert et Paul Allain, constructeur-promoteur.

POUR RENSEIGNEMENTS:

Hôtel de ville

5900, boulevard Cousineau

445-7646 Service de l'urbanisme

445-7651 Service des communications

Maisons témoins

3215, avenue Pierre-Thomas-Hurteau
et

3379, 3511, boulevard Gaétan-Boucher

656-3032 Administration

445-2415 Bureau des ventes

656-6466 Bureau des ventes



ÉDIFICES MUNICIPAUX

Hôtel de ville

- Services administratifs 5900, boulevard Cousineau
- Police
- Prévention des incendies

Bibliothèques

- Centrale 5900, boulevard Cousineau
- Joseph-William-Gendron 3222, rue Windsor

Garage municipal

- Voirie 6565, boulevard Maricourt

Les centres culturels

Secteur Iberville

- Boisvert 6005, boulevard Payer
- Quevillon 4680, rue Quevillon
- Saint-Thomas-de-Villeneuve 5400, boulevard Payer

Secteur Lafèche

- Pierre-et-Bernard-Lucas 2060, rue Holmes

Secteur Laurendeau

- Bienville 3500, boulevard Mountainview
- Meunier 525, rue Latour

Secteur Maricourt

- Immaculée-Conception 3675, rue Rocheleau
- Labrosse 3880, rue Labrosse

Les centres sportifs

- Rosanne-Laflamme (municipal) 7405, terrasse du Centre
- glace, piscine intérieure, sauna
- Gaétan-Boucher (privé) 3850, rue Edgar
- 2 glaces

Note: Les activités et horaires d'utilisation des centres sportifs et des centres culturels vous sont communiqués régulièrement dans les journaux et bulletins d'information.

HORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX

Ceux-ci vous sont communiqués régulièrement via le bulletin municipal ou le «Courrier Saint-Hubert».

HORAIRE RÉGULIER

• Services administratifs

- Bureaux 8h30 à 12h00 - 13h15 à 17h00
- Loisir 8h30 à 12h00 - 13h15 à 17h00

• Carte-Loisir

- Place de la mairie 16h00 à 21h00 sur semaine
9h00 à 12h00 le samedi

- 3222, rue Windsor 16h00 à 21h00 lundi au jeudi
12h00 à 16h00 le samedi

• Police

- Bureaux 8h30 à 12h00 - 13h15 à 17h00
- Gendarmerie et sûreté 24 heures

• Prévention des incendies

- Bureaux 8h30 à 12h00 - 13h15 à 17h00
- Urgence - feu 24 heures

• Travaux publics

- Bureaux 8h30 à 12h00 - 13h15 à 17h00
- Urgence 24 heures

• Bibliothèques

- Centrale 14h00 à 21h00 lundi au vendredi
10h00 à 16h00 le samedi
12h00 à 16h00 le dimanche

- Joseph-William-Gendron

- 14h00 à 21h00 lundi au jeudi
12h00 à 16h00 le samedi
13h00 à 16h00 le dimanche

HORAIRE D'ÉTÉ

L'horaire d'été des services municipaux vous est communiqué par la voie des journaux locaux et du bulletin municipal.

RÉDACTION

Service des communications

DÉPÔT LÉGAL

3ième trimestre 1990

CONCEPTION GRAPHIQUE

Créagraph inc

IMPRESSION

Imprimerie Soleil